



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr



BISON FUTÉ
sur tous vos trajets, du départ à l'arrivée

Bison futé un genou à terre

« **bison futé** » a été installé sur le territoire national par les Ministères de l'Intérieur et de l'Équipement, en charge de la diffusion de l'information routière depuis les années 70¹. Or, la réforme de l'information routière, marquée par le sceau de l'austérité, projette son démembrement.

Un premier coup de tête du Ministère de l'intérieur c'est de quitter le navire du centre national et des 7 centres régionaux de coordination et de l'information routière, pressé de récupérer ses forces de l'ordre pour d'autres missions de sécurité civile et se concentrer uniquement sur la gestion de crise. Les équipages communs aux deux Ministères sont désintégrés dont environ une cinquantaine d'agents spécialisés et qualifiés du Ministère de l'Écologie ! (dont les impacts sociaux sont totalement négligés avec un risque élevé d'abandon de leurs missions d'expertise)

Une deuxième secousse au « bison futé » vient du retard du Ministère de l'Écologie pour moderniser les systèmes de collecte et de production de l'information routière, concurrencée par les opérateurs privés « Google, Tom Tom ; maps waise.....radio route, 107.7 autoroute » que chaque usager peut utiliser à travers ses équipements embranchés dans sa voiture et qui apportent un plus d'information en temps réels. Mais quelle pertinence et fiabilité dans le traitement de cette information ?

¹ que chacun connaît à travers des calendriers de trafics colorés diffusés sur le site public internet « bison futé » grands week -end et grandes migrations de vacances scolaires et saisonnières

Le genou à terre mais encore du souffle ! A condition de moderniser les outils pointus de collecte des données des trafics et des évènements routiers, qui ont besoin d'adapter les outils du service public de l'information routière aux changements technologiques et institutionnelles pour conserver sa capacité de réponse aux besoins des usagers en temps réels et de production d'une information publique de qualité reconnue par tous. Ce qui suppose des moyens financiers et humains, pour assurer les missions de coordination des gestionnaires de réseaux routiers, allant des sociétés concessionnaires d'autoroutes privées en situation de rente, aux réseaux de route départementale et des agglomérations, en passant par le réseau routier national non concédé.

Justement les équipes actuelles, constituées des forces de l'ordre (gendarmes, CRS et police urbaine) aux côtés des experts de la route du réseau routier national, avaient permis à l'Etat d'assurer sa capacité de coordination des différents gestionnaires et une certaine gouvernance des gestionnaires...l'avenir est sombre si l'on en juge des tentations réelles de l'Etat de se désengager et d'aller vers un minima de l'information routière prétextant que les besoins des usagers à différentes échelles du territoire ne sont pas les mêmes : **finie l'égalité de traitement des usagers pourtant une obligation du service public !**

Les intentions du Ministère de l'Intérieur ne sont pas connues à ce stade pour se projeter sur les dispositifs de gestion de crise routière (rappelons-nous la galère des usagers ralliant ou quittant les stations de ski cet hiver !). Dans le contexte de la réforme territoriale qui au gré des fusions des régions et de la métropolisation affirmée par la Loi NOTRe, affaiblissent les services publics et les moyens des administrations territoriales de l'Etat, le service public dédié à l'information routière est menacé de disparition

A entendre l'administration du Ministère de l'Ecologie tout reposerait sur l'automatisation des collectes de données de chaque gestionnaire de réseaux (encore faut-il les accompagner dans cette démarche et que les acteurs acceptent de coopérer et accessoirement de payer !). Alors même que la responsabilité de l'Etat est rapidement engagée en cas de « coup dur » il ne peut se démettre de sa responsabilité de régulation et de coordination de l'information routière, et d'opérateur en cas de gestion de crise routière. **L'austérité aura-t-elle raison du service public national de l'information routière au détriment des usagers et au profit d'opérateurs privés, véritables prédateurs des services rendus par le service publics !**

Montreuil, le 6 juillet 2015